R&S event 2015

AGORIA
no future without technology

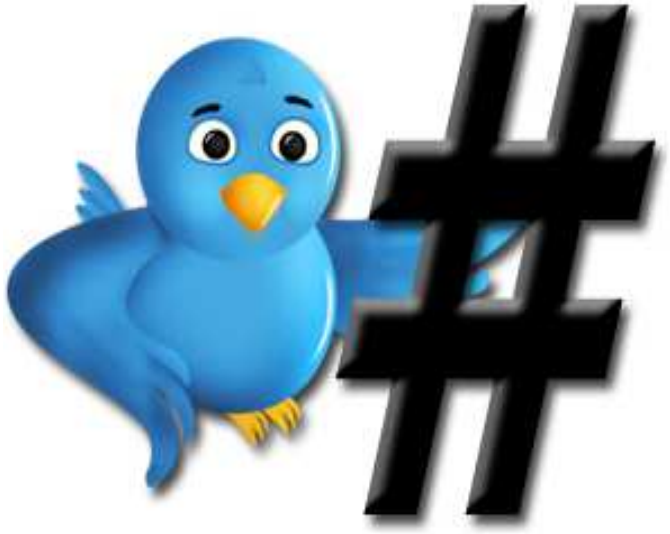

#KetchupAgoria

AGORIA
no future without technology

Fire Exits

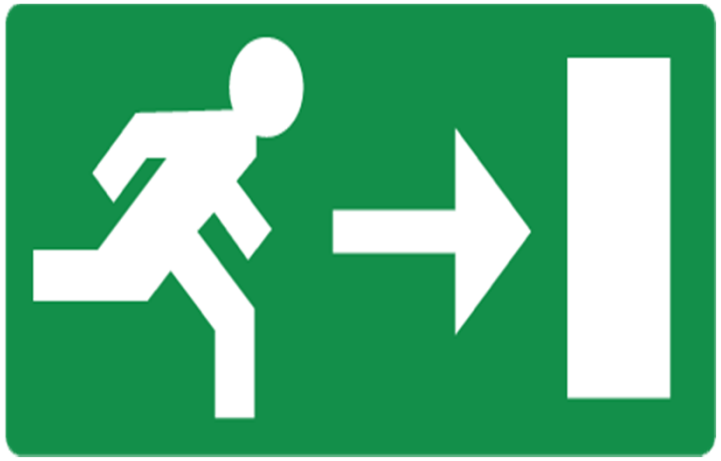

AGORIA
no future without technology

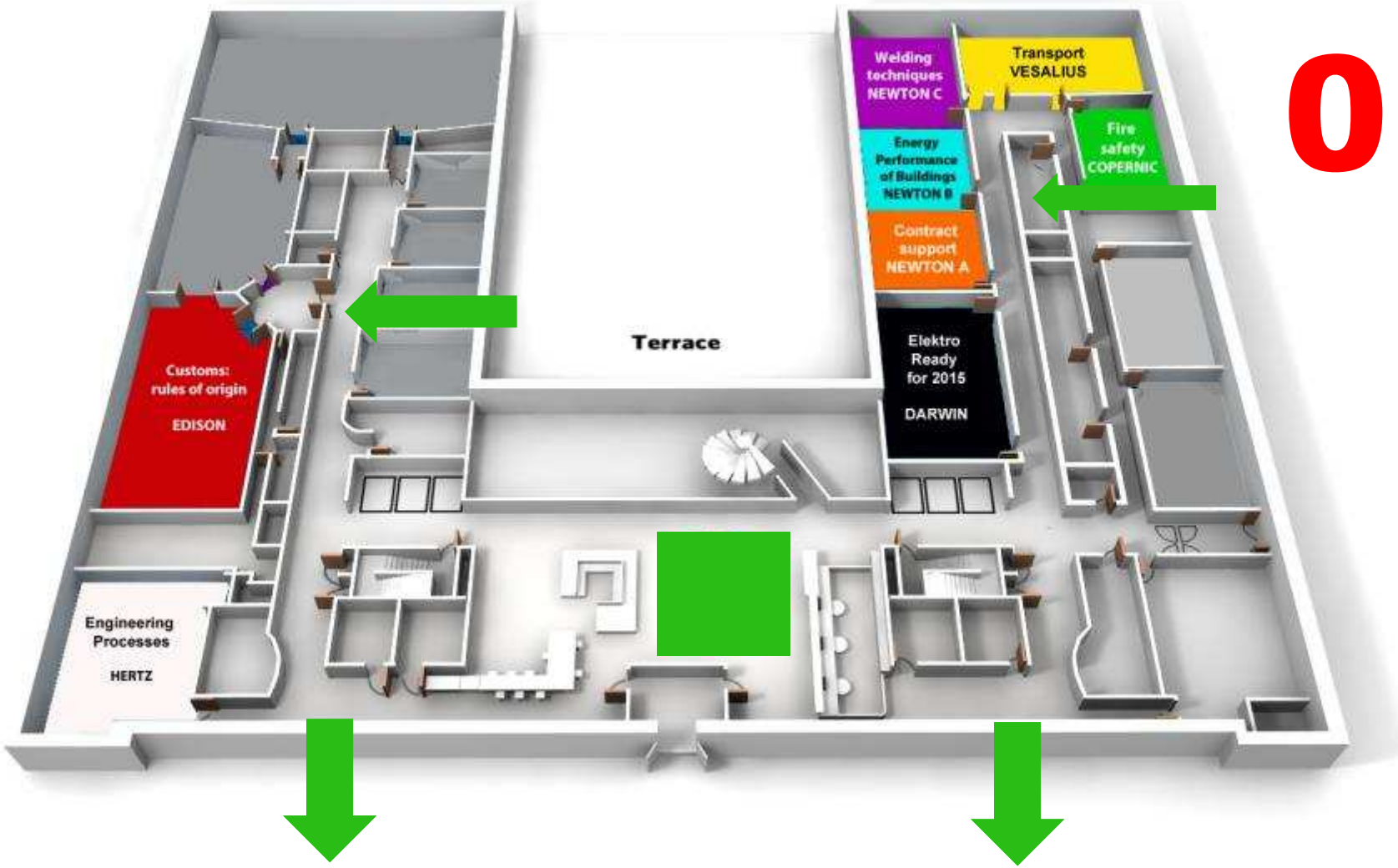
Welding techniques NEWTON C
Transport VESALIUS
Energy Performance of Buildings NEWTON B
Fire safety COPERNIC
Contract support NEWTON A
Terrace
Elektro Ready for 2015
DARWIN
Customs: rules of origin
EDISON
Engineering Processes
HERTZ
0

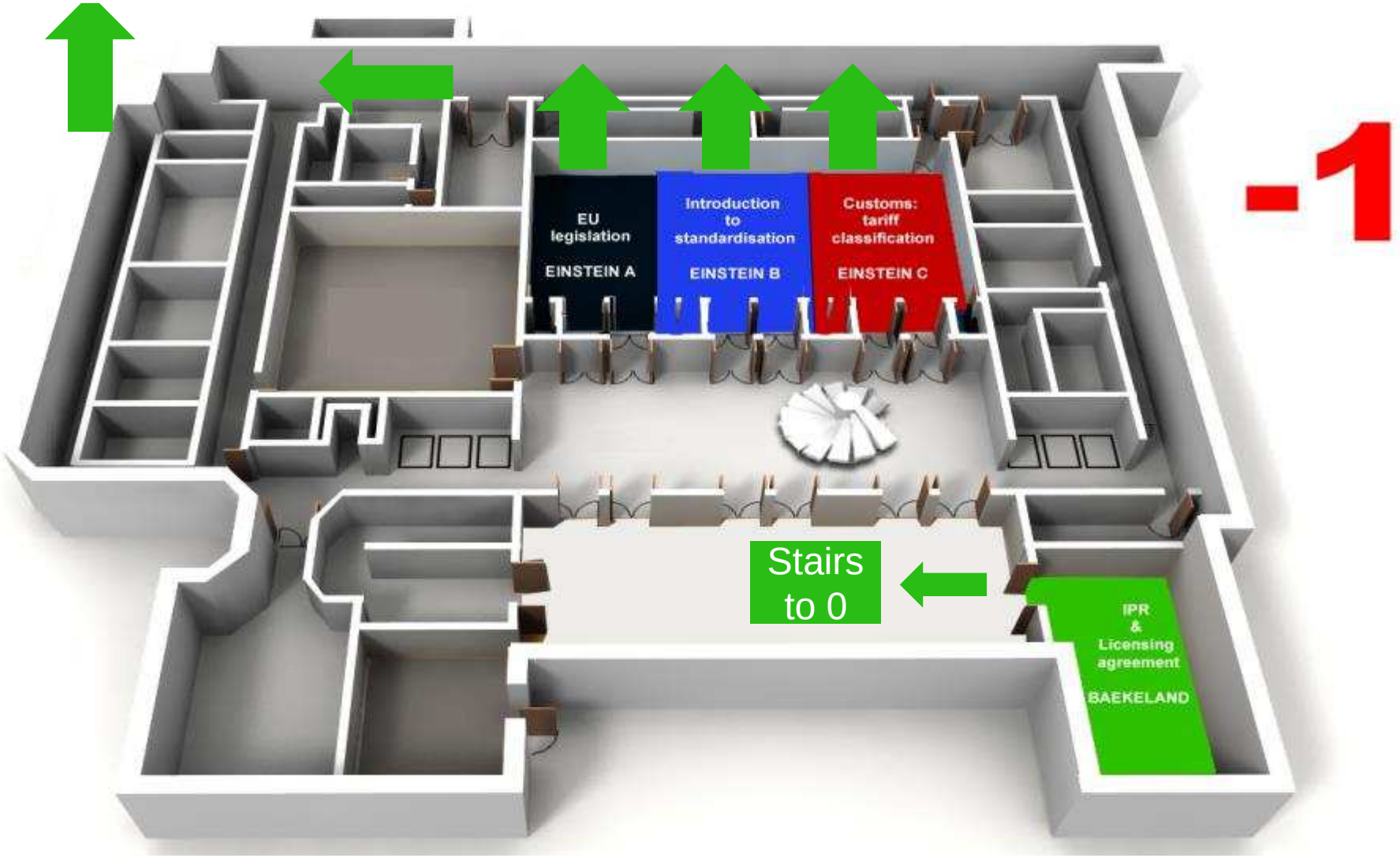
EU legislation
EINSTEIN A
Introduction to standardisation
EINSTEIN B
Customs: tariff classification
EINSTEIN C
-1
Stairs to 0
IPR & Licensing agreement
BAEKELAND

EC Regulations & Standardisation

Conclure un contrat : de la phase de négociation à la phase d'exécution

Sarah De Geyter

Tiphaine du Poerier de Portbail

AGORIA

no future without technology

CLAUSES CONTRACTUELLES ESSENTIELLES

AGORIA
no future without technology

GARANTIES ET LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ

AGORIA
no future without technology

GARANTIES ET OBLIGATIONS ESSENTIELLES DÉCOULANT DU CONTRAT

➢ Garantie de conformité

- Bien ou service conforme aux dispositions contractuelles
- Obligation de résultat
- Si réception sans réserve :
  - Expresse ou tacite
  - Bien ou service réputé conforme
  - Action en non-conformité éteinte

AGORIA
no future without technology

GARANTIES ET OBLIGATIONS ESSENTIELLES DÉCOULANT DU CONTRAT

➢ Garantie de conformité

- Clauses importantes
  - ✓ Dispositions contractuelles claires
  - ✓ Moment de la réception
  - ✓ Forme de la réception
  - ✓ Forme et délais pour remarques

AGORIA
no future without technology

GARANTIES ET OBLIGATIONS ESSENTIELLES DÉCOULANT DU CONTRAT

- **Garantie de délivrance**
  - = Obligation de livraison
  - Clauses importantes :
    - Délai de livraison :
      - Purement indicatif
      - Élément essentiel
    - Conditions de livraison

AGORIA
no future without technology

GARANTIES ET OBLIGATIONS ESSENTIELLES DÉCOULANT DU CONTRAT

➢ Garantie des vices cachés

- Vices qui ne peuvent être découverts lors de la livraison
- Articles 1641 et suivants Code civil

GARANTIES ET OBLIGATIONS ESSENTIELLES DÉCOULANT DU CONTRAT

➢ Garantie des vices cachés

- 3 conditions :
  - ✓ Vice caché (JSP exigeante pour acheteur professionnel)
  - ✓ Vice grave
    - Structurel ou fonctionnel
  - ✓ Vice antérieur à la vente

GARANTIES ET OBLIGATIONS ESSENTIELLES DÉCOULANT DU CONTRAT

➢ Garantie des vices cachés

- Conséquences :
  - Vendeur pro réputé avoir connaissance des défauts
  - Restitution du prix + DI
- Action doit être intentée à bref délai

AGORIA
no future without technology

GARANTIES ET OBLIGATIONS ESSENTIELLES DÉCOULANT DU CONTRAT

- **Garantie des vices cachés**
  - Clauses importantes
    - Spécifications claires sur l'utilisation et les possibilités du produit ou service
    - Information précise au client
    - Mode d'emploi

GARANTIES ET OBLIGATIONS ESSENTIELLES DÉCOULANT DU CONTRAT

- **Garantie contractuelle**
  - Non obligatoire en B2B
  - À convenir avec le cocontractant

PRINCIPES DE LA RESPONSABILITÉ CONTRACTUELLE

- Sans aménagement contractuel => règles du Code civil (articles 1146 et suivants)

- Responsabilité pour tout dommage découlant de la mauvaise ou de la non-exécution du contrat

- Aucune limitation ⇨ responsabilité +/- illimitée :
  - Quant à l'objet (responsabilité directe et indirecte)
  - Quant au montant (pas de maximum)

LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ ET DE GARANTIE : DO'S AND DON'TS

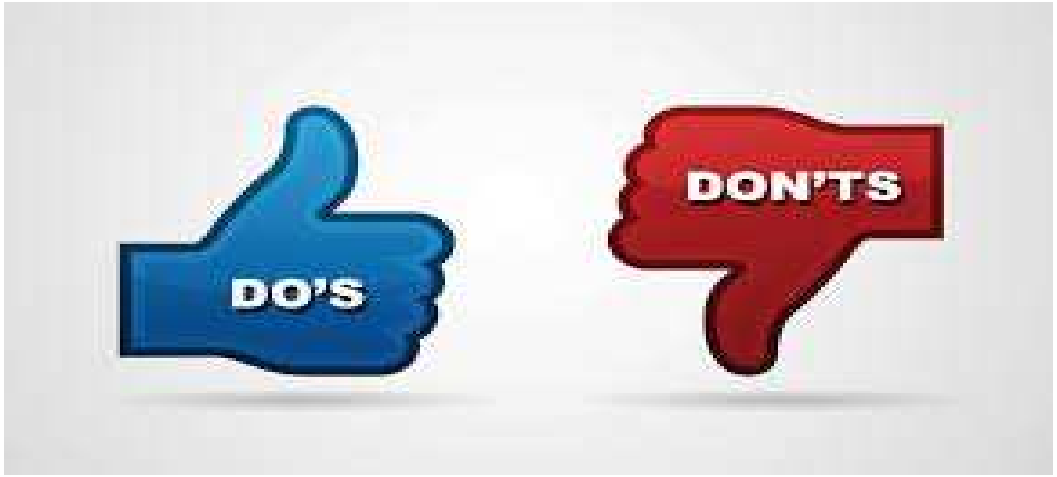

AGORIA
no future without technology

LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ ET DE GARANTIE : CE QU'ON PEUT MODULER

- ✓ Type d'obligations
  - résultat ou moyen
- ✓ Type de dommage indemnisable
  - direct ou indirect
- ✓ Type de dédommagement :
  - En nature, remplacement, indemnité

AGORIA
no future without technology

LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ ET DE GARANTIE : CE QU'ON PEUT MODULER

- ✓ Plafonnement du montant total de l'indemnité en fonction de la valeur du contrat
- ✓ Limitation de la responsabilité extra-contractuelle

AGORIA
no future without technology

LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ ET DE GARANTIE : CE QU'ON PEUT MODULER

- ✓ Limitation en fonction de l'intensité de la faute
  - Faute lourde, faute simple
- ✓ Limitation de la responsabilité pour fautes des tiers

AGORIA
no future without technology

LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ ET DE GARANTIE : CE QU'ON NE PEUT TOUCHER

- ✓ Dispositions d'ordre public et règles impératives
  - Exemple : Garantie décennale de l'entrepreneur
- ➢ Dol, faute intentionnelle

AGORIA
no future without technology

LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ ET DE GARANTIE : CE QU'ON NE PEUT TOUCHER

- Pas d'atteinte aux obligations principales du contrat
- Clauses qui vident de sens l'objet du contrat

AGORIA
no future without technology

LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ ET DE GARANTIE

- Limitations directes
- Limitations indirectes

AGORIA
no future without technology

LIMITATIONS INDIRECTES DE RESPONSABILITÉ ET DE GARANTIE

- ✓ Bien définir ses obligations
  - Obligation de moyens ou de résultat
  - Obligation de moyens :
    - Faute doit être prouvée
  - Obligation de résultat :
    - Non-obtention du résultat = faute

AGORIA
no future without technology

LIMITATIONS INDIRECTES DE RESPONSABILITÉ ET DE GARANTIE

- ✓ Bien définir ses obligations
  - Exemples :
    - Prestataire s'engage à affecter des ressources suffisantes au développement d'un logiciel de gestion conformément aux lignes directrices définies en Annexe 1 et au planning indicatif joints en Annexe 2
    - ≠ Prestataire développera un logiciel de gestion conforme aux caractéristiques définies en Annexe 1 et dans les délais convenus en Annexe 2

AGORIA
no future without technology

LIMITATIONS INDIRECTES DE RESPONSABILITÉ ET DE GARANTIE

- ✓ Clauses relatives au délai ou aux formes de réclamation
  - Concerne la garantie de délivrance et la garantie de conformité

AGORIA
no future without technology

LIMITATIONS INDIRECTES DE RESPONSABILITÉ ET DE GARANTIE

- ✓ Clause pénale
  - Validité
    - Ne peut excéder manifestement le dommage prévisible
    - Worst case scenario
    - Exemple : "*en cas de violation de l'obligation de confidentialité, une indemnité de 50.000 € est due*"

AGORIA
no future without technology

LIMITATIONS INDIRECTES DE RESPONSABILITÉ ET DE GARANTIE

- ✓ Clause pénale
  - Sanctions si clause pénale excessive :
    - Réduction par le juge
    - Minimum = dommage réel + intérêt au taux légal
    - En pratique : réduction au dommage potentiel (taux de la loi du 2 août 2002 + 10% du montant facturé)

AGORIA
no future without technology

LIMITATIONS INDIRECTES DE RESPONSABILITÉ ET DE GARANTIE

- ✓ Clause pénale
  - Si dommage supérieur : pas d'indemnité supérieure, sauf si prévu
    - Exemple : "*En cas d'exécution tardive une indemnité forfaitaire de 500,00 € est due par jour de retard, sans préjudice du droit du client de réclamer des dommages et intérêts plus élevés moyennant la preuve d'un dommage réel supérieur*"

AGORIA
no future without technology

LIMITATIONS INDIRECTES DE RESPONSABILITÉ ET DE GARANTIE

- ✓ Force majeure
  - Conditions :
    - Exécution devient impossible (plus difficile ne suffit pas)
    - Événement imprévisible
    - Événement non-imputable au débiteur

AGORIA
no future without technology

LIMITATIONS INDIRECTES DE RESPONSABILITÉ ET DE GARANTIE

- ✓ Force majeure
  - Clauses de force majeure : préciser, limiter ou étendre les cas de FM
    - Événements constituant un cas de FM
    - Impossibilité requise
    - Effets de la FM

AGORIA
no future without technology

LIMITATIONS INDIRECTES DE RESPONSABILITÉ ET DE GARANTIE

- Force majeure
  - Exemple : événement constituant un cas de FM :
    - « *Le vendeur est autorisé à suspendre une ou plusieurs de ses obligations ou à résoudre le contrat, partiellement ou totalement, sans droit à indemnisation dans le chef de l'acheteur, dans des circonstances exceptionnelles et/ou en cas de force majeure (comme, sans que cette liste ne soit limitative, la guerre, la menace de guerre, des troubles, la destruction par le feu ou par une autre cause, la paralysie partielle ou complète de la circulation, des décisions judiciaires ou gouvernementales, une défaillance totale ou partielle des fournisseurs, sous-traitants ou agents d'exécution du vendeur, une grève, un lock-out, un dérèglement dans l'organisation interne ou un arrêt de la production), que ces circonstances exceptionnelles ou cas de force majeure se produisent chez le vendeur, chez ses fournisseurs ou chez d'autres cocontractants.* »

AGORIA
no future without technology

LIMITATIONS INDIRECTES DE RESPONSABILITÉ ET DE GARANTIE

- ✓ Force majeure
  - Exemple : événement constituant un cas de FM :
    - "*Le producteur n'est pas responsable en cas de FM. Sont considérés comme FM notamment les obligations que le producteur conviendrait avec d'autres preneurs et qui empêcheraient que les quantités contractuellement prévues avec le client soient livrées*"

AGORIA
no future without technology

LIMITATIONS INDIRECTES DE RESPONSABILITÉ ET DE GARANTIE

✓ Force majeure

- Exemple de clause :
  - "*Si une partie est raisonnablement empêchée d'exécuter ses obligations suite à une cause étrangère, elle en informe immédiatement l'autre partie. Pendant cette impossibilité les obligations des deux parties sont suspendues. Si cette suspension dure plus de 30 jours ou si un report d'exécution ne peut raisonnablement être exifé ou est devenu inutile, chaque partie peut mettre fin au contrat sans indemnité*"

AGORIA
no future without technology

LIMITATIONS DIRECTES DE RESPONSABILITÉ ET DE GARANTIE : CLAUSES DE LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

- Exemple de clause :
  - *«A moins qu'une loi impérative n'en dispose autrement ou en cas de faute lourde ou de dol, la société ou les personnes dont elle devrait répondre, n'est pas responsable pour les suites, les dommages directs ou indirects, causés par et/ou résultant des accords exécutés par la société. Une indemnisation éventuellement due par la société est limitée au maximum du montant de la facture de la commande concernée»*.

AGORIA
no future without technology

LIMITATIONS DIRECTES DE RESPONSABILITÉ ET DE GARANTIE : CLAUSES DE LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

- Exemple de clause :
  - *«A n'est pas responsable vis-à-vis de B des conséquences dommageables d'actes ou d'omissions quelconques de sa part ou de ses préposés, ou résultant de vices de la choses qu'il livre»*

AGORIA
no future without technology

QUELLES OPTIONS QUAND CELA NE FONCTIONNE PLUS BIEN?

AGORIA
no future without technology

REMÈDES CONTRACTUELS

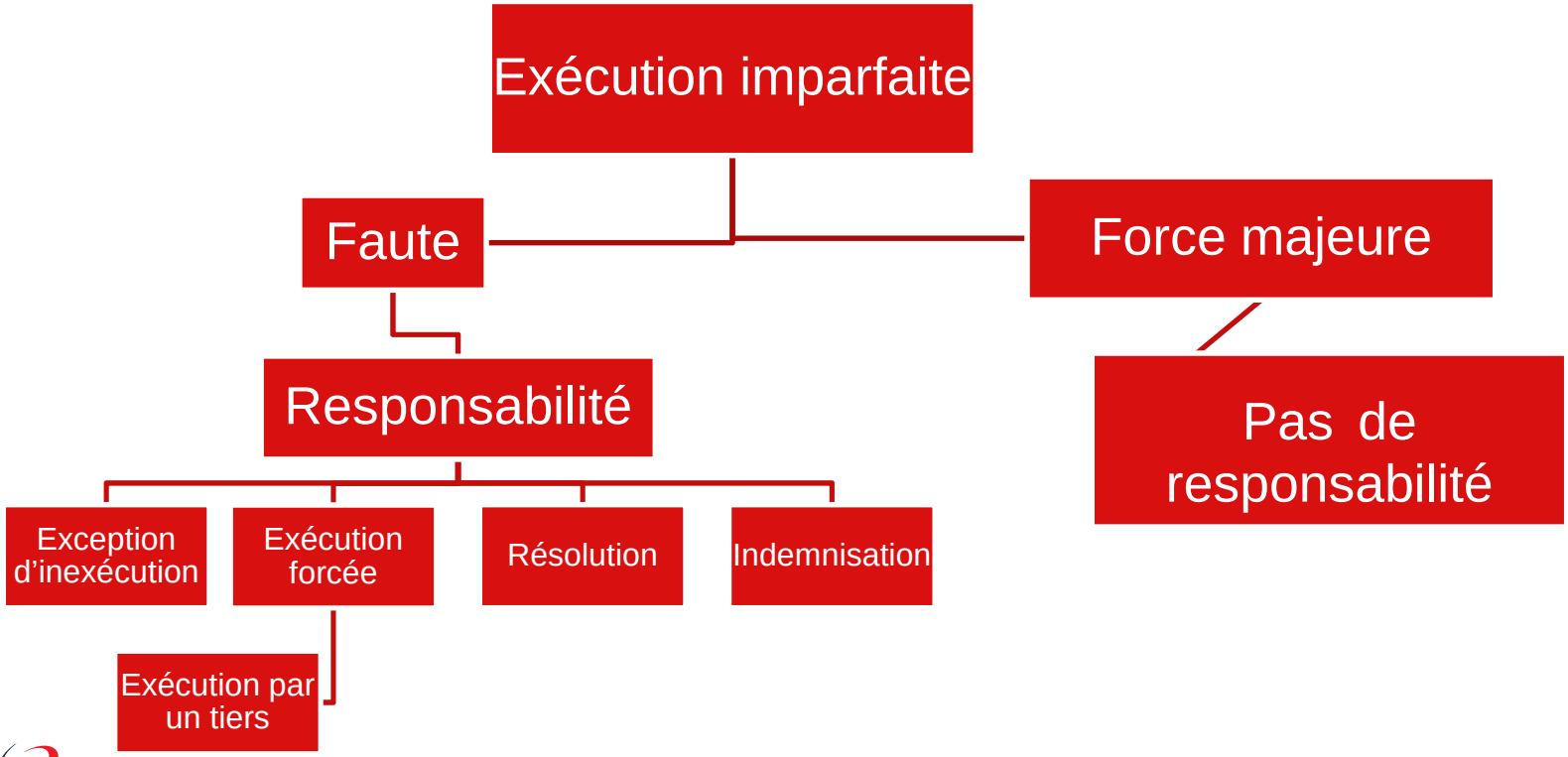

AGORIA
no future without technology

NOTION DE MANQUEMENT CONTRACTUEL

- Que prévoit le contrat?
  - Obligation de résultat -> manquement facile à prouver
  - Obligation de moyen -> faute doit être prouvée

- Exemples
  - Retard de livraison
  - Livraison incomplète
  - Exécution défectueuse
  - Produits endommagés

AGORIA
no future without technology

RÉSOLUTION EN DROIT COMMUN

- Article 1134 Code civil : "*Les conventions ne peuvent être révoquées que par consentement mutuel ou pour les causes que la loi autorise*"
- Sans clause résolutoire expresse => résolution judiciaire

AGORIA
no future without technology

RÉSOLUTION EN DROIT COMMUN

- Conditions :
    - Manquement sérieux
    - Mise en demeure
    - Action judiciaire (exceptions)

- Conséquences:
    - Fin du contrat
    - Dommages et intérêts

RÉSOLUTION EN DROIT COMMUN

- Problèmes :
  - Article 1184 Code civil → si un cocontractant n'exécute pas ses obligations, choix entre l'exécution forcée et la résolution judiciaire aux torts du cocontractant

- Problèmes :
  - Aucune certitude que le juge admettra que le manquement est suffisamment grave pour prononcer la résolution du contrat
  - Procédure judiciaire longue et couteuse

AGORIA
no future without technology

CLAUSE RÉSOLUTOIRE EXPRESSE

Conditions

- Manquement sérieux
- Mise en demeure
- Action judiciaire

- Préciser
- Préciser ou limiter
- Pas nécessaire

Conséquences

- Fin du contrat
- Dommages et intérêts

- Préciser les modalités
- Fixer dans clause pénale

AGORIA
no future without technology

CLAUSE RÉSOLUTOIRE EXPRESSE

- Exemples :

"Une partie peut procéder à la résolution extrajudiciaire du contrat par courrier recommandé en cas de manquement sérieux auquel l'autre partie n'a pas remédié dans les 15 jours après mise en demeure ou auquel il ne peut raisonnablement plus être remédié"

CLAUSE RÉSOLUTOIRE EXPRESSE

- Exemple :

"En cas de manquement sérieux par une partie, le contrat est résolu de plein droit"

AGORIA
no future without technology

EXÉCUTION FORCÉE

- Conditions :
  - Manquement contractuel
  - Mise en demeure
  - Choix de l'exécution forcée ≠ abus de droit
  - Recours au Tribunal nécessaire
    - Réclamer l'exécution (+ astreinte)
    - Juge des référés si urgence
    - Faire signifier la condamnation et réclamer les astreintes par huissier

EXCEPTION D'INEXÉCUTION

- Suspension propre obligation tant que le co-contractant n'exécute pas la sienne
- Moyen de pression temporaire
- Moyen de sûreté (éviter paiement à co-contractant insolvable)

➢ Conditions
- Créance certaine et exigible
- Manquement antérieur à la suspension
- Lien entre les deux obligations
- Mise en demeure
- Suspension ≠ abus de droit (proportionnalité)

AGORIA
no future without technology

EXCEPTION D'INEXÉCUTION

- Exemples :

  "*Si le client n'exécute pas ses obligations ou s'il apparaît que le client n'exécutera pas ses obligations, le Prestataire de Services est en droit de suspendre ses obligations*"

  "*Le Prestataire de services est en droit de suspendre ses obligations découlant du présent contrat ou de tout autre contrat de maintenance avec le Prestataire de services*"

AGORIA
no future without technology

INDEMNISATION

- Droit commun
  - Dédommagement intégral
  - Retard de paiement -> intérêt légal dans les transactions commerciales (8,5%, 2e semestre 2015)
  - Indemnité de procédure si procédure judiciaire

INDEMNISATION

- Aménagement contractuel

  - ✓ Clauses d'exonération
    - Limitation de l'indemnisation

  - ✓ Clauses pénales
    - Fixation (et généralement augmentation) de l'indemnisation

REMPLACEMENT

= exécution par un tiers

- Exemple de clause :

"*Si le Prestataire de Services reste en défaut de remplir ses obligations après mise en demeure, le Client est en droit de confier ces prestations ou une partie de ces prestations à un tiers à charge du Prestataire de Services, à condition qu'il informe le Prestataire par courrier recommandé des prestations qui sont confiées au tiers*"

RÈGLEMENT DE LITIGES

AGORIA
no future without technology

RÈGLEMENT DE LITIGES

- 4 possibilités :
  - Arrangement commercial
  - Tribunal
  - Arbitrage
  - ADR (Alternative Dispute Resolution, règlement extra-judiciaire des litiges)

AGORIA
no future without technology

ARRANGEMENT COMMERCIAL

- Mieux vaut un règlement amiable qu'un procès
- Stratégie : d'abord évaluer les chances de réussite
- Idéalement : conseils juridiques au préalable
- Attention ! En principe, les propositions ne sont pas confidentielles
- Formulation de réserves :
  - « proposition à caractère confidentiel »
  - « sans reconnaissance préjudiciable »
  - « sous réserve de tous droits »
- Ou négociations entre avocats

AGORIA
no future without technology

ARRANGEMENT COMMERCIAL

- Propositions « pour solde de tout compte »
  - Les parties renoncent aux droits et créances réciproques

- Accord ?
  - Art. 2044 et suiv. du Code civil
  - Par écrit
  - Concessions réciproques
  - « passé en force de chose jugée » : on ne peut pas revenir dessus

ARRANGEMENT COMMERCIAL

- Avantages :
  - Les parties restent maîtres de la situation
  - Rapidité
  - Il n'est pas exclu de pouvoir poursuivre la collaboration

- Inconvénient :
  - La partie non fautive prend une partie des dommages à sa charge

TRIBUNAL

- Avantages :
  - Cadre institutionnel, procédure fixe

- Inconvénients :
  - Délais
  - Frais
  - Dans un contexte international : droit applicable, langue, déplacements, avocat étranger, partialité du juge, force exécutoire de la décision...

ARBITRAGE

- Une sentence arbitrale règle le litige de manière contraignante et définitive
  - Un juge ordinaire ne peut plus émettre de jugement
  - Souvent dans un contexte international
  - Affaires confidentielles
  - Certaines matières sont légalement exclues
    - Ex. : litiges pour lesquels le tribunal du travail est compétent, certains contrats d'assurance
    - Pour éviter que l'on contourne le droit impératif belge

ARBITRAGE

- Arbitrage institutionnel
  - Institut d'arbitrage
  - Règlement détaillé : cadre de la procédure
  - L'institut peut prendre des décisions : récusation d'arbitres, prolongation des délais, etc.
  - Exemples : Cepani, ICC, NAI
- Arbitrage ad hoc
  - Pas de suivi par un institut
  - Nécessité de prévoir des clauses d'arbitrage détaillées
  - Travailler avec des modèles (ex. : IBA Guidelines)

AGORIA
no future without technology

ARBITRAGE

- Exemple de clause d'arbitrage (voir www.cepani.be) :

  «Tout différend relatif à la validité, l'interprétation ou l'application du présent contrat sera définitivement tranché suivant le règlement d'arbitrage du Cepani par un ou plusieurs arbitres nommés conformément à ce règlement. »

- À compléter éventuellement :

  «Le tribunal arbitral sera composé de (un ou trois) arbitres»
  «Le lieu de l'arbitrage est (...)»
  «La langue de l'arbitrage est (...)»
  «Les règles relatives au droit applicable sont (...)»

ARBITRAGE

- Avantages :
  - Confidentialité
  - Expertise des arbitres
  - Procédure adaptée au litige (procédure sur mesure)
  - Rapidité
  - Lieu, langue et nationalité des arbitres à définir librement
  - Force exécutoire à l'échelle internationale

ARBITRAGE

- Inconvénients :
  - Prend parfois beaucoup de temps
  - Coûte parfois très cher (selon les arbitres)
  - L'efficacité de la procédure dépend du lieu choisi

ALTERNATIVE DISPUTE RESOLUTION (ADR)

Il y a différentes possibilités. Quelques exemples :

- Expertise technique : fin des discussions sur les erreurs commises
- Avis contraignant d'un tiers :
  - avis d'une personne de confiance indépendante
  - engagement préalable des parties à suivre cet avis
  - par la suite, seul un léger contrôle par un juge est encore possible

ALTERNATIVE DISPUTE RESOLUTION (ADR)

- Médiation : un tiers cherche une solution négociée avec les parties
  - Le tiers facilite les choses, mais n'a pas de rôle moteur
  - Clause de médiation : d'abord recourir à la médiation avant d'envisager d'autres formes de résolution des litiges
  - Exemples : Cepani, bMediation

- Mini-procès : différend tranché par un collège arbitral composé de représentants des parties concernées
  - Au préalable : échange d'informations entre les parties
  - Affaire plaidée par des représentants des deux parties
  - Devant le collège, éventuellement présidé par un tiers indépendant

AGORIA
no future without technology

ÉLECTION DE FOR

- Définit quel tribunal est compétent :
  - les tribunaux d'un État donné
  - un tribunal en particulier, dans un État donné

- Objectif : sécurité juridique
  - Les règles de compétence internationale diffèrent d'un pays à l'autre : différents tribunaux compétents pour un seul litige
  - Attention : la validité peut encore être contestée !

ÉLECTION DE FOR

- Autres raisons d'opter pour une élection de for :
  - Expertise du juge (par ex. : Anvers pour le droit maritime)
  - Juge impartial : pas de lien avec les parties
- Dans différents types de conventions :
  - contrats
  - conditions générales
  - statuts...

ÉLECTION DE FOR

- Exemple :

  «Tous les différends résultant du présent contrat ressortent exclusivement de la compétence des tribunaux néerlandophones de Bruxelles»

- Exemples de restrictions :
  - Interdiction de déroger aux règles de compétences légales exclusives (par ex. un juge des Pays-Bas n'est pas compétent pour juger le bail commercial d'un immeuble situé en Belgique)
  - Clauses reprises dans des contrats conclus avec des consommateurs, des contrats d'assurance, des contrats de travail...

CLAUSE DE CHOIX DU DROIT APPLICABLE

- Clause qui précise quel droit régit le contrat
- Souvent stipulé dans la même clause que l'élection de for
- Objectif : sécurité juridique
  - Contrats internationaux ayant des liens avec différents pays : difficulté à définir le droit applicable
  - Attention ! Règles de priorité : les dispositions impératives du droit national s'imposent, quel que soit le droit contractuel d'application

    Ex. : certaines règles du droit du travail, du droit de distribution

AGORIA
no future without technology

CLAUSE DE CHOIX DU DROIT APPLICABLE

- Exemple :

  «Le présent contrat est régi et interprété conformément au droit belge. »

- Important (y compris pour la clause d'élection de for) : indiquer que la clause continue à produire ses effets lorsque le contrat prend fin.

AGORIA
no future without technology

Agoria's experts at your service

- Erika.buyens@agoria.be
- Sarah.degeyter@agoria.be
- Beatrice.vandenabeele@agoria.be
- tdeportbail@agoria.be

AGORIA
no future without technology

WHAT CAN WE DO FOR YOU?

AGORIA
no future without technology

With the support of

AGORIA
no future without technology